

Paris, le 18 janvier 2013

***REJET PAR LE SENAT DU SCRUTIN BINOMINAL POUR LES CANTONALES :  
POSITION DU GROUPE RDSE***

**Jacques MEZARD**, président du groupe RDSE au Sénat, rappelle que son groupe a exprimé clairement, dans la discussion générale comme lors de ses interventions sur les articles, ses **critiques de fond sur le projet du gouvernement de scrutin binominal** concernant les élections départementales et son **opposition à la suppression d'un canton sur deux** dans chaque département.

Si les sénateurs du groupe du RDSE ont voté très majoritairement l'article 2 relatif à l'organisation d'un scrutin binominal et paritaire c'est uniquement pour **permettre la poursuite du débat par le Sénat**, représentant des collectivités territoriales, et pour que celui-ci puisse être entendu du Gouvernement sur les autres dispositions contenues dans le texte, notamment sur les critères et les modalités du redécoupage des cantons. Les membres du RDSE déplorent que cela n'ait pas été le cas malgré qu'un large consensus se soit dégagé pour que le débat de fond se poursuive et qu'un grand nombre des amendements déposés par tous les groupes puissent ainsi être débattus avec intérêt, ce qui ne sera désormais pas le cas.

**Jacques MEZARD** fait remarquer que si son groupe a entendu les arguments de procédure exprimés en séance par le Ministre de l'Intérieur pour que le Sénat ne rejette pas, à ce stade et sans débat, le texte, il regrette que deux groupes de la majorité sénatoriale n'en aient pas fait autant en s'abstenant sur l'article 2 et en entraînant ainsi son rejet.